

**PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Séance 29 janvier 2018**

L'an deux mil dix huit, le **29 janvier à 20h30**

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LACROIX, maire de Buthiers.

**Présents** : M. LACROIX Jean-Yves, Maire,  
Mme RICHARD Nathalie, M. CHAMOREAU Christophe, *Adjoints*,

Mme BLONDEAU Delphine, Mme BURGUET Annie, M. GRISON Gérard,  
*conseillers municipaux*.

**Absents excusés** : Mme BOUTET Agnès *donne pouvoir à Mme Delphine BLONDEAU*.

**Absent** : M. FRANCE BARBOU Jean-Luc, M. BOISGARD Olivier M.  
THEVENET Julien, M. KIPIENNE Emeric,.

**Secrétaire de séance** : M. CHAMOREAU Christophe

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
11	6	7

Date de la convocation
22 janvier 2018

**A Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**B Adoption de l'ordre du jour de la séance**

L'ordre du jour de la séance est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) Approbation du PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- 2) Dépenses d'investissement avant le vote du budget,
- 3) Remboursement de frais à un adjoint,
- 4) Vigipirate : mise en impasse d'une partie de la rue du Pillage,
- 5) Rénovation du parking de la place de la Liberté,
- 6) Création d'un puisard dans la cour commune,
- 7) Choix de l'entreprise pour l'entretien des espaces verts
- 8) Affaires, informations et questions diverses

**1) Approbation du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) / délibération n°1/2018**

Monsieur le Maire rappelle les principales étapes ayant conduit à l'actuelle proposition d'approbation du Plan Local d'Urbanisme :

La décision de lancer la procédure a été prise par le Conseil municipal le 2 juin 2014. Le POS alors en vigueur, datant de 2001, modifié en 2003 et 2009, mis à jour en 2012 et 2013, ne correspondait en effet plus à la nouvelle réglementation, en particulier la loi ALUR du 24 mars 2014. Le CM avait alors fixé les modalités de la concertation : annonces dans les journaux, réunions publiques, registre d'observations, exposition des projets à l'aide des documents écrits et graphiques, etc., et lancé une consultation de l'ensemble des Personnes Publiques Associées.

Le 13 novembre 2014, après appel d'offres et examen des candidatures, le CM a choisi le cabinet Rivière-Letellier, associé aux cabinets Dutertre et OGE.

Diverses réunions avec les acteurs particuliers du territoire ont été organisées : le 10 mars 2015 avec le représentant de la SAMIN ; le 20 mai 2015 avec les agriculteurs ; le 29 juin 2015 avec le Directeur de l'Île de Loisirs.

Le 21 novembre 2015, une première réunion publique a eu lieu, portant sur le diagnostic du territoire, et sur les objectifs et les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable.

Le 30 mai 2016, un débat s'est déroulé au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, les principales options, orientations d'aménagement et de programmation, et règles contenus dans le projet du PLU.

Le 18 juin 2016, une deuxième réunion publique a porté sur les documents graphiques de zonage et le règlement, et sur les zones possibles d'extension urbaine, avec les orientations d'aménagement et de programmation.

Le 5 décembre 2016, le Conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet d'élaboration du PLU.

Ce dernier a aussitôt été transmis pour avis à l'ensemble des Personnes Publiques Associées.

Le 1<sup>er</sup> mars 2017, l'élaboration du PLU n'étant pas achevée, le Règlement National d'Urbanisme est devenu le cadre pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Une enquête publique s'est déroulée du 15 mai au 15 juin 2017, sous la direction de M. Roland de Phily.

Ses conclusions de l'enquête publique, intégrant les avis des Personnes Publiques associées et les observations des habitants, ont donné lieu à une reprise des divers documents du PLU.

Si le PLU est approuvé lors de cette séance, il devient opposable aux tiers, c'est-à-dire qu'il devient le cadre réglementaire de tous les dossiers d'urbanisme de la commune.

Des recours demeurent cependant possibles pendant deux mois.

Monsieur le Maire souhaite remercier, à cette occasion, le service de l'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Nemours, qui instruit gratuitement et avec compétence nos dossiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le PLU.

## 2) Dépenses d'investissement avant le vote du budget / délibération n°2/2018

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente avant le vote du budget primitif de 2018, le conseil peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017.

Cette procédure vise uniquement les crédits ouverts sans tenir compte des restes à réaliser sur les chapitres 20, 21 et 23.

A savoir :

chapitre 20 :	2 852,25 euros
chapitre 21 :	84 516,70 euros
chapitre 23 :	50 000,00 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2018.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité.

## 3) Remboursement de frais à un adjoint / délibération n°3/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser à Madame Nathalie Richard, première adjointe, la somme de 202 euros qu'elle a avancée pour l'achat d'un cadeau à Madame Isabelle Ruzzica, à l'occasion de sa remise d'une médaille d'honneur communale, départementale et régionale pour 20 ans de service public.

## 4) Vigipirate : mise en impasse d'une partie de la rue du Pillage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en impasse de la rue du Pillage actuellement soumise à la procédure « Vigipirate », au niveau de l'école, afin de la sécuriser définitivement.

## 5) Rénovation du parking de la place de la Liberté / délibération n°4/2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une modification du revêtement actuellement envisagé dans le cadre du contrat rural pour le parking de la place de la Liberté : en effet, il importe d'assurer la pérennité de sa rénovation. A cet effet, il propose que soit remplacé le revêtement bitumineux d'abord prévu par un béton désactivé. Deux devis ont été demandés : la société Vauvelle pour un montant de 24 758,40 €TTC et la société E. TP pour 14 585,10 €TTC.

Monsieur le Maire propose d'accepter le mieux-disant, celui de la société E.T.P., pour un montant de 14 585,10 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'accepter de réaliser ces travaux complémentaires.

## 6) Création d'un puisard dans la cour commune / délibération n°5/2018

Afin de se conformer aux termes de la convention passée avec les ayant droits de la cour commune qui prévoient la création d'un grand puisard pour récupérer au maximum le ruissellement des eaux pluviales, deux devis ont été demandés : la société Vauvelle pour un montant de 15 768,00 €TTC et la société E. TP pour 5 280,00 €TTC.

Monsieur le Maire propose d'accepter le mieux-disant, celui de la société E.T.P., pour un montant de 5 280 euros TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'accepter de réaliser ces travaux.

## 7) Choix de l'entreprise pour l'entretien des espaces verts / délibération n°6/2018

Plusieurs devis ont été demandés pour réaliser des travaux d'entretien sur le territoire de la commune en complément du travail de notre agent technique : la société Malchere pour un montant de 17 004 €TTC et la société Olivert Paysage pour 9 054 €TTC.

Monsieur le Maire propose d'accepter le mieux-disant, celui de la société Olivert Paysage pour un montant de 9 054 euros TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 6 voix Pour et 1 abstention (Mme Delphine Blondeau) :

**DECIDE** d'accepter ce devis.

## 8) Affaires, informations et questions diverses

### a) Carrefour

La société Carrefour Proxy a contacté la commune pour savoir si des bâtiments ou des terrains communaux seraient disponibles, en vue de la création d'une supérette de 60 à 120 m<sup>2</sup>. Le Maire et les Adjointes se sont montrés très intéressés par cette proposition. Malheureusement, aucun bâtiment ou terrain communal n'est disponible. Par contre, Monsieur le Maire a indiqué la possibilité qu'un éventuel candidat achète un terrain pour réaliser un bâtiment commercial ou qu'un habitant désire mettre une partie de sa maison ou de son terrain en supérette. Pour un complément d'informations vous pouvez vous rapprocher de la Mairie.

### b) Animations

Le 15 septembre auront lieu l'inauguration des nouveaux aménagements de la mairie et des parkings, la célébration des 10 ans de la médiathèque ainsi qu'une exposition sur l'art rupestre.

Le 11 Novembre sera célébré le centenaire de la fin de la Grande Guerre de 1914-1918.

### c) Chemin pour les vélos

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été demandé aux riverains de la route de Puiseaux de faire en sorte de laisser un passage libre sur le trottoir entre la rue des Lilas et le rond-point pour les vélos. Le conseil Municipal déplore que tous « ne jouent pas le jeu » malgré une information collective et quelquefois personnelle pour certains.

### d) Gendarmerie

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de travail a eu lieu à la Gendarmerie de La Chapelle-la-Reine avec les Maires du secteur, afin de présenter les méthodes de travail de la Brigade et d'échanger sur les besoins des communes.

---

**La séance est levée à 22 h 15**

**Le Maire,  
Jean-Yves LACROIX**